

Délibération n° : 05/08

Séance Ordinaire du mardi 10 mars 2026

Président de séance : Madame BRUEL Nicole Vice-Présidente du CCAS

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames BRUEL, GRANGE, LOUP, MOINE et MOULARD
Messieurs BOUILHOL et ROBERT

Absents excuses ayant donnés pouvoirs :

Absents excusés : Messieurs DRIOL et FRANCE

Quorum : atteint

Date de convocation : le 09 février 2026

Objet : Approbation de la convention de prestation d'Analyse de la Pratique Professionnelle

Madame la Vice-Présidente explique que l'UDCCAS a financé de mars 2022 à mars 2024 des séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle pour les agents administratifs et travailleurs sociaux des CCAS volontaires. Ces séances étaient dispensées par Mme Emmanuelle Dessimond Psychologue Clinicienne.

Depuis mars 2024 les séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle sont financées par chacun des CCAS participants de façon individuelle.

Ce financement arrivant à son terme au 31 mars 2026, les CCAS participants souhaitent maintenir les séances d'APP pour le groupe des travailleurs sociaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264200486-20260310-202609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

Publication : 18/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



8 CCAS de la Loire ont décidé de s'associer pour maintenir ces séances d'APP à leurs agents en finançant de façon individuelle leur participation en fonction du nombre d'agents concernés.

Mme Dessimond s'engage à une séance de 3H d'APP par mois (soit 10 séances par an) à compter du 1 avril 2026. Cette convention est signée pour une période d'un an.

Le conseil d'administration après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et en avoir délibéré à l'unanimité

- . **APPROUVE** les termes de la convention
- . **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et à effectuer toutes démarches afférentes
- . **INSCRIVE** les dépenses afférentes au budget 2026 du CCAS

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 10 mars 2026,

La Vice-Présidente du CCAS,
Nicole BRUEL

